

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard 01-40-58-75-00

Annonces 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 379

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

334 912 490 RCS Toulouse.

ARGA.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 60200.00 EUR.

Adresse : 15, rue de Bayard, 31000 Toulouse.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Suivant acte sous seing privé en date à Toulouse du 26 octobre 2017, la société SARL AGESTIS au capital de 100 000 € dont le siège social est à Toulouse (31) 29 bis Avenue Maurice Bourges-Maunoury - RCS Toulouse 449 280 742 et la société SAS ARGA au capital de 60 200 €, dont le siège social est à Toulouse (31) 15 rue de Bayard - RCS Toulouse 334 912 490, ont établi le projet de fusion par absorption de la société SAS ARGA. L'évaluation des biens transmis par la SAS ARGA s'établit ainsi : Actif : 774 384,91 €, passif : 238 920,47 €, soit un apport net de 535 464,44 € ; de la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur des titres de la société absorbée, il résulte pour la SARL AGESTIS : un mali de fusion de 634 535,56 €. La SARL AGESTIS détenant la totalité des actions de la société SAS ARGA, il n'y a pas lieu à augmentation de capital. Compte tenu de la situation décrite, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Toutes les opérations effectuées par la société absorbée depuis le 01.01.17 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la SARL AGESTIS, société absorbante. La SAS ARGA, société absorbée, sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet a été déposé au nom de chaque société participante au greffe du tribunal de commerce de Toulouse le 27 octobre 2017. Pour avis..